

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 11

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Le numéro que voici est consacré tout entier à la libération des échanges. Sujet d'actualité, car les difficultés qui se sont opposées pendant six mois à la conclusion d'un accord commercial entre la France et la Suisse attestent bien la nécessité d'alléger sensiblement la liste des produits contingentés à leur importation en France.

Dix ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, le bilatéralisme le plus étroit régit encore les deux tiers des marchandises suisses exportées dans ce pays et les soumet à un régime de « rationnement » qui ne devrait être de mise qu'en temps de guerre ou d'immédiat après-guerre, ou encore de crise économique. Quant au dernier tiers, il est soumis, dans une proportion de 65 % environ, à une taxe « compensatoire » qui rend dans bien des cas la libération inopérante.

Qu'est-ce que la libération des échanges ? C'est d'abord la suppression des restrictions quantitatives, du contingentement. Mais c'est aussi l'abolition progressive des droits de douane, des taxes de transfert et de toutes les mesures qui ont pour objet ou pour effet de limiter, de gêner ou de compliquer et d'enchérir les échanges de biens et de services avec l'étranger. Prise dans son sens le plus large, la libération des échanges intra-européens équivaut donc à l'instauration d'un marché unique en Europe occidentale, à la naissance, sur le plan économique, des États-Unis d'Europe, à laquelle M. Jean Monnet vient d'attacher son nom et son prestige.

La France, dit-on, a inventé le contingentement en 1931. Elle s'est « rachetée » en se faisant l'instigatrice, à l'O. E. C. E., d'une politique multilatérale de suppression des restrictions quantitatives, inaugurée en 1949. Pendant deux ans, elle a manifesté par des initiatives hardies son désir sincère de contribuer à la libération des échanges intra-européens. L'abolition des contingents n'était pas une nouveauté. La Suisse n'avait jamais restreint l'importation de produits industriels, à l'exception des camions et des tracteurs. La Belgique avait introduit dès 1948, par la voie d'accords bilatéraux, un vaste programme de libération de ses importations. L'Allemagne suivait cet exemple.

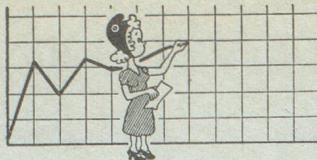
L'O. E. C. E. a eu le mérite de grouper ces initiatives individuelles et de les faire concourir au relèvement de l'économie européenne. En revanche, en proclamant le principe absolu de la non-discrimination, de l'égalité de tous ses membres devant la libération, elle a proscrit les ententes bilatérales qui, tenant compte de conditions particulières à certains pays, auraient eu pour effet de progresser plus rapidement sur la voie de la libération dans certains secteurs que dans d'autres. Aujourd'hui, le principe de la réciprocité doit permettre de corriger ce que celui de la non-discrimination a de trop absolu, de stérilisateur dans son action égalisatrice.

D'autre part, il semble bien qu'en imposant à ses membres, à titre expérimental, 90 % de libération, l'O. E. C. E. ait atteint la limite de ses possibilités actuelles en raison de la règle d'unanimité qui caractérise les décisions prises au Château de la Muette. C'est pourquoi les industriels et les commerçants s'interrogent sur la suite de l'expérience, sur les moyens d'atteindre, dans les délais les plus brefs, l'instauration de ce marché européen qui doit redonner à notre continent la possibilité de lutter à armes égales avec les grands ensembles industriels d'Amérique et de Russie. Par tempérament et par expérience, ils sont opposés à toute méthode autoritaire, à tout dirigisme, qu'il soit national, supra-national ou juxta-national. Mais ils pensent que rien ne doit être négligé pour abattre les murailles dont s'entourent les diverses économies européennes.

C'est pourquoi la convertibilité des monnaies a leur complète adhésion, dans la mesure où elle ne s'accompagne pas d'un retour aux restrictions commerciales mais d'un élargissement des possibilités de transferts et d'une suppression des contrôles des changes.

C'est pourquoi aussi ils verraienr avec faveur un retour aux contingents douaniers, méthode de protection transitoire beaucoup plus souple que le contingentement.

Nous sommes persuadés que la France peut adopter une attitude plus libérale dans ses relations économiques avec l'étranger. La « conversation autour d'une table ronde » que nous publions dans ce numéro vient à l'appui de notre thèse. Et s'il ne lui est pas possible de procéder à une suppression brutale de toutes les protections dont elle s'entoure, du moins la France peut-elle les démobiliser dans bien des secteurs et, là où elles s'avèrent encore irréductibles, en rendre l'application moins lourde et moins tatillonne. C'est là le sens des réformes que nous souhaitons voir apporter à la structure générale du commerce extérieur français et aux méthodes suivies par l'administration dans ce domaine.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

U. E. P. Renversement de la position. — Pour la première fois depuis un an, les comptes de la France à l'Union européenne de paiements se sont soldés, pour le mois d'octobre, par un déficit qui s'est élevé à 20,1 millions de dollars, au lieu, le mois précédent, d'un excédent de 16,7 millions. Ce renversement assez brutal exagère nettement les effets du ralentissement des exportations françaises au cours des mois d'août et de septembre. Il semble avoir été provoqué principalement par deux ordres de faits. En premier lieu, la France a eu à régler en octobre à d'autres membres de l'O. T. A. N. des dépenses d'infrastructure s'élevant à quelque 11 millions de dollars. Un autre facteur, sans doute plus important, est intervenu. À la suite des mouvements spéculatifs passagers, qui s'étaient également manifestés sur le marché de l'or, des importateurs se hâtaient de couvrir leurs besoins de devises étrangères, cependant que des exportateurs, tenant à conserver le plus longtemps possible leurs devises, en ralentissaient le rapatriement.

COMMERCE EXTÉRIEUR Augmentation des exportations. — La diminution des exportations françaises, observée au cours des mois d'août et de septembre, a été suivie, en octobre, d'une nette reprise des ventes à l'étranger. En effet, les exportations françaises se sont élevées pendant le mois d'octobre à 139,3 milliards de francs contre 115,3 milliards seulement en septembre, dont 94,3 milliards contre 81,9 milliards à destination de l'étranger et 45 milliards contre 33,4 milliards vers les territoires d'outre-mer. Comme, d'autre part, les importations accusent un léger recul en s'établissant à 124,3 milliards contre 127,2 milliards en septembre, la balance commerciale se solde par un excédent de 15 milliards contre un déficit de 9,9 milliards pour le mois précédent. En ce qui concerne le commerce avec les seuls pays étrangers un solde positif apparaît pour la première fois depuis juillet 1955 : il s'élève à 0,5 milliard.

PRIX Stabilité relative. — Les dernières augmentations des salaires ne semblent pas avoir eu jusqu'ici de répercussions perceptibles sur l'évolution des prix. Telle est tout au moins l'impression qu'on retire des indices des prix se rapportant au moins d'octobre. L'indice des prix de gros, base 100 en 1949, a fléchi de 136,6 en septembre à 136,4 en octobre. Et si celui d'ensemble des prix à la consommation familiale à Paris est passé de 144,5 en septembre à 146 en octobre, cette augmentation de 1 % est due essentiellement au poste des produits laitiers, en hausse du fait du ralentissement de l'approvisionnement provoqué par la sécheresse de l'été. Pour combattre cette hausse, les autorités procèdent à des importations de beurre étranger.

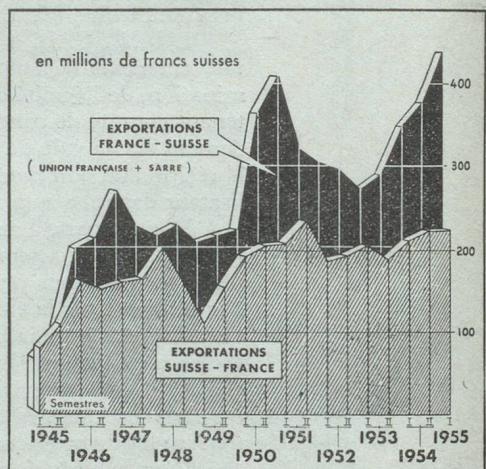
PRODUCTION Reprise de l'expansion. — Après la baisse saisonnière due aux congés payés, la production industrielle enregistre une nette progression. Son indice d'ensemble (sans le bâtiment) s'est établi à 168 en septembre (base 100 en 1938) contre 133 en août dernier. Par rapport à l'indice de septembre 1954 qui était de 157, l'augmentation ressort donc à 7 %. Toutefois l'indice de la production industrielle n'a pas encore rejoint son niveau record de 175 atteint en juin dernier.

Accroissement du déficit. — Au 31 août dernier, les **BUDGET** recettes budgétaires des huit premiers mois de l'exercice 1955 s'élevaient à 2.218 milliards de francs, en augmentation de 94,5 milliards sur celles de la période correspondante 1954. Mais si les recettes augmentent, les dépenses de l'État s'accroissent à un rythme plus rapide encore. Au gonflement régulier des dépenses civiles sont venues s'ajouter récemment les dépenses correspondant aux mesures prises pour assurer le maintien de l'ordre en Afrique du Nord et qui se montent à 36 milliards. En tenant compte des dernières propositions d'ouverture et d'annulation de crédits, le déficit budgétaire proprement dit peut être évalué, pour l'exercice en cours, à 500 milliards alors qu'il n'atteignait, en 1954, que 400 milliards. Les prévisions pour 1956 font apparaître une nouvelle augmentation du déficit qui passerait à 680 milliards environ.

Progrès importants, mais insuffisants. — La construction a fait des progrès importants ; 162.000 logements ont été achevés en 1954, au lieu de 116.000 l'année précédente.

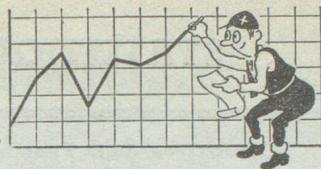
CONSTRUCTION

GRAPHIQUES DU COM



	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	10 nov. 2.770	13 oct. 2.760	10 nov. 2.650
Cours fr. a. marché parallèle. .	10 nov. 89,50	13 oct. 91	10 nov. 86,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	4 nov. 361	7 oct. 378	5 nov. 293
Ind. prod. ind. (1938 = 100). .	sept. 168	août 133	sept. 157
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	août 199	juillet 197	août 184
Ind. prix de gros (1949 = 100). .	octobre 136,4	sept. 136,6	octobre 133,9
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	octobre 146,0	sept. 144,5	octobre 142,9
Transports commerc. (mio. t.) . .	août 14,3	juillet 15,2	août 12,3
Voyageurs (millions)	août 40,6	juillet 41,4	août 38,7
Ind. vol. import. (1938 = 100). .	sept. 127	août 140	sept. 121
Ind. vol. export. (1938 = 100). .	sept. 186	août 207	sept. 189
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	octobre — 20,1	sept. + 16,7	octobre + 6,2

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

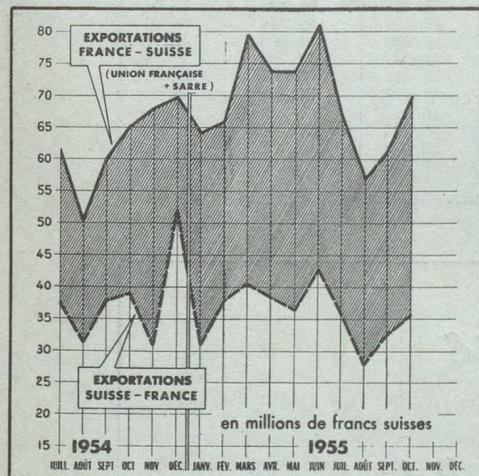
COMMERCE EXTÉRIEUR **Sensible augmentation.** — En octobre les importations ont atteint 550 millions de francs (520,3 millions en septembre) alors que les exportations ont totalisé 517,7 millions de francs (mois précédent : 486,3 millions). Le solde passif d'octobre ressort donc à 32,3 millions de francs alors que le solde passif de la balance commerciale pour les 10 premiers mois de 1955 s'établit au total à 656,1 millions de francs. En 1954, pour la période correspondante, le solde passif était de 290,9 millions.

U. E. P. Position suisse en octobre. — Pour octobre le trafic des paiements avec les pays appartenant à l'U. E. P. fait ressortir un solde actif de 14,7 millions de francs en faveur de la Suisse. Compte tenu des versements contractuels de 3,1 millions effectués conformément aux accords de consolidation, le crédit de la Confédération à l'U. E. P. ne s'accroît que d'un demi-million, étant porté à 487,1 millions de francs, de sorte que le quota de la Suisse est utilisé à raison de 52,5 %.

BUDGET
POUR 1956

I. Confédération.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



Le budget financier qui n'indique que les recettes et les dépenses prévoit 2.432 millions de recettes et 1.969 millions de dépenses, ce qui fait ressortir un excédent de recettes de 463 millions. Toutefois une provision de 98 millions destinée à compenser les variations de recettes de l'impôt de Défense nationale étant introduite pour la première fois dans le budget, le bénéfice net ressort à 348 millions de francs. Cependant la réduction des impôts fédéraux qui sera pro-

posée par le Conseil fédéral à la prochaine session du Parlement n'a pas été prise en considération dans ce budget. On peut donc supposer que le bénéfice réel de 1956 sera inférieur au chiffre susmentionné.

2. Chemins de fer fédéraux. — Le projet de budget des C.F.F. prévoit un bénéfice net pour 1956 de 16,4 millions de francs.

3. P. T. T. — Dans le budget pour l'année prochaine, l'administration des P. T. T. fait état d'un bénéfice net de 60 millions de francs.

Augmentation de 5 % en 1954. — Le revenu national REVENU NATIONAL net de la Suisse a passé de 20,97 milliards de francs en 1953 à 22,01 milliards de francs en 1954. L'augmentation est donc de 5 %. Comme l'indice des prix à la consommation n'a subi qu'une faible hausse durant cette période, le revenu réel s'est accru de 3 % en 1 an.

Allemagne occidentale-Suisse. — N'ayant pas été NÉGOCIATIONS dénoncé dans le délai prévu, l'accord commercial germano-suisse du 2 décembre 1954 restera en vigueur encore pendant une année. Les échanges de marchandises entre la Suisse et l'Allemagne occidentale se situent à un niveau record, notre voisine du Nord occupant la première place parmi nos partenaires commerciaux.

Fortes ventes en Europe. — Au cours des 9 premiers HORLOGERIE mois de 1955, les exportations horlogères se sont élevées à 735,5 millions de francs en regard de 721,2 millions pour la période correspondante de 1954. Presque tous les pays européens ont participé à l'augmentation de ces exportations. L'Espagne est devenue après l'Italie notre second marché européen en importance. En ce qui concerne l'Amérique, nos exportations horlogères ont fléchi de 319,9 à 3.045 millions de francs, les États-Unis figurant à eux seuls dans ce recul pour 15,7 millions.

Record d'importations. — Les importations de voitures AUTOMOBILES viennent de battre un nouveau record durant les 9 premiers mois de 1955, dépassant le total de l'année 1954 en entier. Elles se dénombrent par l'entrée de 48.093 voitures (contre 37.326 pour les 9 premiers mois de 1954 et 45.000 pour l'année entière), pour une valeur globale de 275,1 millions de francs (contre 219 millions en 1954). De plus en plus ce sont les petits modèles qui dominent sur le marché suisse où ils représentent plus de 80 % de l'ensemble. L'Allemagne reste le principal fournisseur de la Suisse (25.149 voitures), suivie par l'Italie (5.647 voitures), la Grande-Bretagne (5.643 voitures) et la France (5.328 voitures), alors que les États-Unis n'arrivent qu'au cinquième rang avec 4.589 voitures.

Placements du 3^e trimestre. — Au cours du 3^e trimestre, A. V. S. les placements du Fonds de compensation de l'A. V. S. se sont élevés à 192,1 millions de francs. Au 30 septembre de cette année, la valeur comptable de l'ensemble des capitaux placés pour l'Assurance vieillesse et survivants atteignait 3 milliards 406 millions de francs.

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

Commerce de la France et de la Suisse avec les pays étrangers
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE + SARRE (en millions de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953 . . .	91.078	73.866	— 17.212	422.557	430.384	+ 7.827
Total 1954	1.110.775	965.674	— 145.101	5.591.597	5.271.518	— 320.079
Moy. mens. 1954 . . .	92.564	80.472	— 12.092	465.966	439.293	— 26.673
Janvier 1955	86.365	85.180	— 1.185	449.546	384.032	— 65.514
Février 1955	103.627	91.073	— 12.554	482.763	429.849	— 52.914
Mars 1955	106.856	89.613	— 17.243	562.111	474.226	— 87.885
Avril 1955	113.792	106.325	— 7.467	536.590	439.404	— 97.186
Mai 1955	103.509	95.762	— 7.747	508.894	444.309	— 64.585
Juin 1955	109.398	96.698	— 12.700	548.365	475.836	— 72.529
Juillet 1955	93.816	95.413	+ 1.597	530.392	489.400	— 40.992
Août 1955	100.948	87.851	— 13.097	506.708	397.893	— 108.815
Septembre 1955	94.654	81.908	— 12.746	520.327	486.287	— 34.040
Octobre 1955	93.807	94.288	+ 481	549.930	517.713	— 32.268

Commerce franco-suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE + SARRE (en milliers de fr. s.)			OUTRE-MER (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953 . . .	30.960	47.102	+ 16.142	4.140	2.160	— 1.980	35.100	49.261	+ 14.161
Total 1954	395.076	700.939	+ 305.863	51.718	25.600	— 26.118	446.794	726.539	+ 279.745
Moy. mens. 1954 . . .	32.923	58.412	+ 25.489	4.310	2.133	— 2.177	37.233	60.545	+ 23.312
Janvier 1955	27.401	61.296	+ 33.895	3.881	2.997	— 884	31.282	64.293	+ 33.011
Février 1955	33.559	63.668	+ 30.109	4.489	2.390	— 2.099	38.048	66.058	+ 28.010
Mars 1955	36.508	76.493	+ 39.985	3.955	2.875	— 1.080	40.463	79.386	+ 38.905
Avril 1955	34.605	69.892	+ 35.287	3.895	3.897	+ 2	38.500	73.789	+ 35.289
Mai 1955	29.446	71.416	+ 41.970	3.608	2.467	— 1.141	33.054	73.883	+ 40.829
Juin 1955	37.878	78.051	+ 40.173	4.658	2.699	— 1.959	42.536	80.750	+ 38.214
Juillet 1955	31.405	66.097	+ 34.692	4.621	1.338	— 3.283	36.026	67.435	+ 31.409
Août 1955	24.917	56.469	+ 31.552	3.474	1.030	— 2.444	28.391	57.499	+ 29.108
Septembre 1955	28.320	59.738	+ 31.418	4.183	1.589	— 2.595	32.503	61.327	+ 28.823
Octobre 1955	31.738	67.993	+ 36.255	3.824	1.766	— 2.058	35.562	69.759	+ 34.197

Confiez vos problèmes

d'exportation et d'importation

aux Chambres de commerce suisses à l'étranger

En Argentine :

Chambre de Commerce Suisse en Argentine,
Calle Hipolito Yrigoyen 850, Buenos Aires.

En Belgique :

Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique
et le Grand-Duché de Luxembourg, 1, rue du
Congrès, Bruxelles. Tél. 17.55.43.

Au Brésil :

Chambre de Commerce Suisse au Brésil, 157, rua
Cândido Mendes (Gloria), Rio de Janeiro.
67, Viaduto Boa Vista, São Paulo.

En Egypte :

Chambre de Commerce Suisse en Egypte,
8, rue Abdel Khalek Saroit, B. P. 352, Le Caire.

40, rue Safia Zaghloul, B. P. 836, Alexandrie.

En France :

Chambre de Commerce Suisse en France,
16, avenue de l'Opéra, Paris 1^{er}. Tél. Opéra
15-80.
10, Bleicherweg, Zurich. Tél. (051) 23.76.20.

Sections à :

Lyon, 2, rue de la République ;
Marseille, 7, rue d'Arcole ;
Lille, 28, place de la Gare ;
Besançon, 30, avenue Carnot ;
Bordeaux, 9, rue Foy.

En Italie :

Camera di Commercio Svizzera in Italia, 2, via
Palestro, Milano. Tél. 79.44.75.

Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger : Bahnhofstrasse 32, Zurich.